

Faut-il interdire les relations sexuelles entre supérieurs et étudiants?

Autor(en): **Abrahams, Natasha / Thym, Anika**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique**

Band (Jahr): **32 (2020)**

Heft 125: **L'esprit novateur au secours du climat**

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-918472>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Faut-il interdire les relations sexuelles entre supérieurs et étudiants?

OUI En août 2017, la Commission nationale australienne des droits humains a publié les résultats d'une enquête nationale sur les expériences des étudiants en matière d'agressions et de harcèlement sexuels au sein des hautes écoles. Parmi les constats choquants: dans 10% des cas de harcèlement sur des étudiants postgradués, les abus avaient été perpétrés par un professeur ou un chargé de cours.

Par conséquent, les hautes écoles ont mené une enquête sur les relations problématiques au sein du personnel académique. Certains estiment qu'outrepasser les limites est acceptable entre adultes consentants. Mais les

professeurs, par exemple, ont une grande influence sur l'obtention d'un diplôme et la carrière de chercheur des personnes qu'ils encadrent.

Lorsque des doctorants abandonnent leurs projets de recherche, ils citent souvent le comportement de leur superviseur comme principal motif. Dans certains cas tragiques, des doctorants deviennent victimes d'agissements inappropriés de leur superviseur et ont le sentiment de devoir les subir pour terminer leurs projets de recherche. Dans d'autres cas, quelqu'un peut être d'abord consentant, puis se sentir incapable de mettre fin à la relation par crainte des conséquences pour ses études.

C'est pourquoi, en 2018, d'importantes organisations de l'enseignement supérieur ont élaboré des principes communs pour un encadrement respectueux. Ces principes reconnaissant qu'une relation sexuelle ou romantique entre superviseurs et étudiants ou doctorants n'est jamais admissible en raison du déséquilibre de pouvoir inhérent. Ces règles ne sont pas con-

traignantes, mais les universités les ont utilisées comme base pour élaborer leurs propres lignes directrices.

Etre victime du comportement inadéquat d'un supérieur hiérarchique est une expérience éprouvante et qui isole. Lorsque l'histoire finit mal, même si la relation était d'abord consentante, les étudiants sont seuls à en subir les conséquences. A moins que l'université ne se soit engagée à les soutenir et à ne pas tolérer de tels comportements de la part de supérieurs.

NON Les principes d'encadrement respectueux des étudiants dans les universités australiennes soulignent, à juste titre, que le rapport de force existant entre doctorants et professeurs ouvre la voie aux abus sexuels. Je suis toutefois contre l'interdiction de principe des relations intimes au sein du personnel académique à niveaux hiérarchiques différents. Car les sentiments romantiques existeront toujours et le défi réside plutôt dans leur gestion appropriée tout en restant professionnel. Une interdiction des relations sexuelles et romantiques va plutôt augmenter le nombre d'abus non signalés. De plus, pourquoi bannir les rapports amoureux consentants, même s'ils sont certes exigeants et délicats dans ce contexte, alors que le problème provient de l'abus?

D'autres types d'action sont à favoriser: d'une part, comment peut-on éviter les attitudes abusives? Des codes de conduite et des formations anti-discriminations obligatoires pour les personnes dirigeantes sont des propositions à suivre. D'autre part, comment soutenir de manière adéquate les gens en situation hiérarchique fragile sans qu'ils en soient désavantagés?

Une solution serait d'élargir le cercle des directeurs de thèse, par exemple aux privat-docents. Les coachs indépendants ont aussi fait leurs preuves. Il faut de plus des centres de contact visibles pour toutes les personnes impliquées dans un abus, qui soutiennent les victimes et ont l'autorité pour intervenir de façon adéquate.

Enfin, une interdiction rendra délicats des contextes informels, tels qu'un repas au restaurant d'une professeure avec son doctorant après une conférence. De tels contacts sont pourtant extrêmement riches et inspirants pour l'activité scientifique. Les limiter me semble être la mauvaise voie. Il serait bien plus avisé d'encourager les rapports professionnels respectueux et les contextes scientifiques précieux.

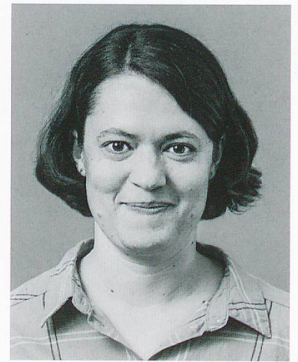


Photo: mjad

«L'interdiction des relations sexuelles et romantiques va plutôt augmenter le nombre d'abus non signalés.»

Anika Thym est doctorante en recherche sur les genres à l'Université de Bâle et siège à la Commission pour l'égalité des chances de la Faculté de philosophie et d'histoire.



Photo: mjad

«Quelqu'un peut être d'abord consentant, puis se sentir incapable de mettre fin à la relation par crainte des conséquences pour ses études.»

Natasha Abrahams est l'ancienne présidente du Council of Australian Postgraduate Associations (CAPA), qui représente les étudiants postgradués du pays.